

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

1/15  
Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### Identificateur de produit

**Nom commercial** PUMA® ADVANCE HERBICIDE

**Code du produit (UVP)** 79390394

**Numéro de la FDS** 102000017228

**No. d'Enregistrement PCP** 29615

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Herbicide

**Restrictions d'utilisation** Voir l'etiquette pour les restrictions.

#### Information sur le fournisseur

**Fournisseur** Bayer CropScience Inc  
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
Canada

**Service responsable** E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone  
d'appel d'urgence (24  
heures et 7 jours)** 1-800-334-7577

**Numéro de téléphone pour  
des informations sur le  
produit** 1-888-283-6847

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Danger par aspiration, Irritation oculaire: Catégorie 1

Irritation cutanée, Cancérogénicité: Catégorie 2

Toxicité aiguë(Inhalation): Catégorie 4

#### Etiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

2/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

respiratoires.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Provoque une irritation cutanée.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Nocif par inhalation.

### Conseils de prudence

Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
Laver soigneusement après manipulation.  
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Éviter de respirer brouillards et aérosols.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
NE PAS faire vomir.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.  
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).  
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.  
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	8.8
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	4.4
Alkyle benzène sulfonate dans 2-éthylhexanol	90194-26-6	3.2
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	1.8
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	78330-21-9	11.4
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	52.9
Naphtalène	91-20-3	7.9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

3/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

---

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun symptôme connu à ce jour.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.

**Traitement** Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

<b>Appropriés</b>	Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Poudre chimique sèche
<b>Inappropriés</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

4/15  
Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

---

<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
<b>Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
<b>Information supplémentaire</b>	Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
<b>Point d'éclair</b>	103 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Explosivité</b>	Non applicable

---

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

**Conseils supplémentaires** Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

**Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

5/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Mesures d'hygiène** Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.  
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

#### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Protéger du gel.

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fénoxaprop-P-éthyl	71283-80-2	2.6 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	152 mg/m <sup>3</sup> /50 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

6/15  
Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	60 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	152 mg/m3/50 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	1,590 mg/m3/400 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	05 2013	CAD BC OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	03 2014	CAD MB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	525 mg/m3 (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	500 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Vapeur.)	64742-94-5	250 mg/m3 (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	400 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m3 (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	1,590 mg/m3/400 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m3/10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

7/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

Naphtalène	91-20-3	79 mg/m <sup>3</sup> /15 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m <sup>3</sup> /15 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TLV)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

#### Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques fabriqués dans un matériel imperméable à l'eau comme en neoprène, caoutchouc butyle, laminé avec une couche barrière ou caoutchouc nitrile.

#### Protection des yeux

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

8/15  
Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

---

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes. Blouse sur chemise à manches courtes et culotte.
<b>Mesures générales de protection</b>	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

---

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	beige à brun
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	env. 5.4 à 10 % (23 °C) (eau désionisée)
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	1.03 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Donnée non disponible
<b>Energie minimale d'inflammation</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	Non applicable
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	15.7 mPa.s
<b>Point d'éclair</b>	103 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Explosivité</b>	Non applicable

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

9/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

<b>Décomposition thermique</b>	Non applicable
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Matières incompatibles</b>	Donnée non disponible
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	Contact avec les yeux, Absorption par la peau, Ingestion, Inhalation
<b>Effets immédiats</b>	
<b>Œil</b>	Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation de la peau. Nocif en cas d'absorption par la peau.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.

#### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	DL50 (femelle Rat) > 2,000 mg/kg
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	CL50 (Rat) > 2.1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide.
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg
<b>Irritation de la peau</b>	Irritation modérée de la peau. (Lapin)
<b>Irritation des yeux</b>	Irritation sévère des yeux. (Lapin)
<b>Sensibilisation</b>	Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

#### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez les souris une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Reins.  
Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

10/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors d'une étude chronique par voie orale chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs du foie chez le souri à des doses fortes. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance provoque des tumeurs par prolifération des peroxisomes. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme. Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### ACGIH

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Group A3
Naphtalène	91-20-3	Group A3

### NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

### IARC

Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B
------------	---------	-------------------------

### OSHA

Aucun(e).

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

### Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0.39 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

11/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

---

	La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 1.058 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl. Pas de toxicité aigüe à des concentrations à la limite de la solubilité dans l'eau.
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.54 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
<b>Biodégradabilité</b>	Fénoxaprop-P-éthyl: Pas rapidement biodégradable Mefenpyr-diethyl: Pas rapidement biodégradable
<b>Koc</b>	Fénoxaprop-P-éthyl: Koc: 11354 Mefenpyr-diethyl: Koc: 625
<b>Bioaccumulation</b>	Fénoxaprop-P-éthyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 338 Ne montre pas de bioaccumulation. Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232 Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Fénoxaprop-P-éthyl: Immobile dans le sol Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées peut être nocive pour les plantes non-cibles. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

---

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

12/15  
Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FENOXAPROP-P-ETHYL)

#### 49CFR

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL, NAPHTHALENE)
RQ	Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 1,176 lb de produit.

#### IMDG

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL SOLUTION)

#### IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

13/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

### Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**No. d'Enregistrement PCP** 29615

### Réglementations Fédérales Américaines

#### Liste TSCA

Aucun(e).

#### US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

#### SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

#### SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Naphtalène 91-20-3 0.1%

#### Rapports réglementaires des États-Unis

##### CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

Naphtalène 91-20-3

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

#### Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	CA, CT, IL, MN, NJ, RI
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	CA, CT, MN, NJ, RI
Naphtalène	91-20-3	CA, CT, IL, MN, NJ, RI

#### Réglementations Canadiennes

##### Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Alkyle benzène sulfonate dans 2-éthylhexanol	90194-26-6
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1
Alcohols, C11-14-iso-, C13-rich, ethoxylated	78330-21-9
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5
Naphtalène	91-20-3

#### Environnement

##### CERCLA

2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1
Naphtalène	91-20-3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 2.0 / CDN  
102000017228

14/15  
Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

### Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Naphtalène 91-20-3

### Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Naphtalène 91-20-3

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

### NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2      Inflammabilité - 1      Instabilité - 0      Autre - aucun(e)

### HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2      Inflammabilité - 1      Danger Physique - 0      PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

**Objet de la révision:** Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

**Date de révision:** 06/12/2017

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## **PUMA® ADVANCE HERBICIDE**

Version 2.0 / CDN  
102000017228

15/15

Date de révision: 06/12/2017  
Date d'impression: 10/03/2017

---

conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.